

Compte rendu
Conseil Communautaire
Mardi 10 janvier 2017

Délégués présents avec droit de vote :

<u>La Vernaz</u> :	GARIN Jacqueline (DT)
<u>La Côte d'Arbroz</u> :	MUFFAT Sophie (DT)
<u>Montriond</u> :	LAGRANGE Georges
<u>La Forclaz</u> :	GALLAY Gilbert (DT)
<u>Morzine</u> :	PHILIPP Martine, RASTELLO Lucien, PEILLEX Gilbert, RICHARD Hélène, RICHARD Michel et ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth
<u>St Jean d'Aulps</u> :	COTTET-DUMOULIN Patrick et BOIRE-VARLET Catherine Sophie
<u>La Baume</u> :	POLLIER Frédéric (DS)
<u>Le Biot</u> :	TOURNIER Henri-Victor (DT)
<u>Seytroux</u> :	MORAND Jean-Claude (DT)
<u>Les Gets</u> :	MUTILLOD Christophe, GOINE Nathalie et ANTHONIOZ Henri
<u>Reyvroz</u> :	LOMBARD Gérald (DT)
<u>Vailly</u> :	TRABICHET Yannick et GURLIAT Romain
<u>Bellevaux</u> :	VUAGNOUX Jean-Louis et CORNIER-PASQUIER Anne

Délégués présents sans droit de vote :

GALLAY Cyrille (DS La Forclaz), HAUTEVILLE Laurent (DS La Vernaz) et CORNIER Andrée (DS Reyvroz)

Procurations :

PASQUIER Régis (Bellevaux) à VUAGNOUX Jean-Louis (Bellevaux)

Délégués excusés :

PASQUIER Régis (Bellevaux), DEGENEVE Alain (Lullin), CRAYSTON José (Lullin) et LE RAY Gérard (DS La Côte d'Arbroz)

Délégués absents :

BERGER Gérard (Morzine), CHARNAVEL Marie-Thérèse (Saint Jean d'Aulps), FAVRE Annie (Montriond), GAYDON Christelle (DT Essert-Romand), MUFFAT Jean-François (DS Essert-Romand), COFFY Serge (DT La Baume), VERNAY Franck (DS Le Biot) et DUPONT Eric (DS Seytroux)

Autres personnes présentes :

PUGIN-BRON Stéphane (Directeur), MONTET Charles-Henri (responsable administratif et financier) et VINCENTI Sabine (chargée de mission Aménagement)

Secrétaire de séance :

LOMBARD Gérald

1- Point sur les réunions aux organismes extérieurs

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du Conseil Communautaire que plusieurs réunions ont eu lieu depuis le 6 décembre 2016 :

- 8 décembre 2016 : Géopark SIAC (*Jacqueline GARIN*)
- 8 décembre 2016 : Comité du SYANE à Annecy (*Gilbert PEILLEX*)
- 12 décembre 2016 : forum saisonniers à Megève (*Martine PHILIPP*)
- 13 décembre 2016 : Conseil SIAC à Allinges
- 13 décembre 2016 : CA Mission Locale à Thonon (*Sophie MUFFAT*)
- 15 décembre 2016 : COPIL contrat Rivières à Thonon (*Yannick TRABICHET, Jacqueline GARIN et Sophie MUFFAT*)
- 15 décembre 2016 : CA EHPAD à Vacheresse (*Patrick COTTET-DUMOULIN*)
- 16 décembre 2016 : CDCI à Annecy (*Jacqueline GARIN*)
- 20 décembre 2016 : Conseil STOC à Thonon (*Jean-Claude MORAND*)
- 20 décembre 2016 : Visite Région à Avoriaz / Le Biot (*Gérard BERGER, Christophe MUTILLOD et Henri-Victor TOURNIER*)
- 3 janvier 2017 : Bureau Atout Saison à Thonon (*Jacqueline GARIN*)
- 5 janvier 2017 : Atout Saison à Cran-Gévrier (*Jacqueline GARIN*)

2- Culture : bilan 2016 des musées

Stéphane PUGIN-BRON présente aux membres du Conseil Communautaire le bilan des musées gérés et/ou financés par la CCHC (voir diaporama ci-joint).

Concernant les musées de Bellevaux, Stéphane PUGIN-BRON note une augmentation de 50 % de tous les chiffres avec une part très importante des groupes.

S'agissant du Musée de la Musique Mécanique et la baisse de sa fréquentation, Denis BOUCHET estime que le problème vient peut-être d'un manque de publicité sur le produit Multipass. Il estime que les gens du pays ne vendent pas assez le produit. Astrid BAUD-ROCHE se demande si une publicité est faite auprès des scolaires. Denis BOUCHET lui répond que c'est le cas et que le musée est agréé par l'Éducation Nationale mais que cela ne génère que peu de recettes.

Stéphane PUGIN-BRON souligne qu'Hélène RICHARD travaille actuellement sur une promotion commune aux trois musées (musées de Bellevaux / Musée de la Musique Mécanique / DDVA). Il rappelle également que, malgré une baisse de la fréquentation, les recettes du Musée de la Musique Mécanique sont en progression, ce qui s'explique certainement grâce aux investissements réalisés ces 2 dernières années sur la boutique.

Concernant le DDVA, Stéphane PUGIN-BRON signale que les chiffres montrent une fréquentation annuelle qui stagne, ce qui est plutôt bon dans la mesure où c'est la 1ère année sans Fête Médiévale. Il ajoute que le DDVA a un gros avantage grâce à sa boutique et sa tisanerie dont les recettes en 2016 représentent 53 % des recettes totales.

Christophe MUTILLOD fait part du projet d'étendre le Multipass à tout le Chablais, avec le recrutement d'un chargé de communication qui aura pour mission de vendre le produit.

3- Contrat Ambition Région

Astrid BAUD-ROCHE vient présenter au membres du Conseil Communautaire le Contrat Ambition Région (CAR) en vue de son approbation. Elle précise que ce type de contrat répond à 3 principes que sont la simplicité, la souplesse et la réactivité dans la mesure où il est passé directement avec les intercommunalités, sans aucun échelon intermédiaire, et que les négociations se font directement avec un élu référent (elle-même pour le Haut-Chablais).

Astrid BAUD-ROCHE tient à signaler que la Région Auvergne Rhône-Alpes est la seule région de France à avoir réussi à faire des économies suite à la fusion (75 millions d'euros). Elle met en avant la politique régionale qui a décidé que chaque euro économisé serait utilisé en investissement, d'où l'absence de financement des dépenses de fonctionnement par le CAR.

Astrid BAUD-ROCHE rappelle que la commission permanente de la région se réunira le 9 février 2017 afin de valider les contrats. Elle insiste sur la nécessité pour la CCHC de ne pas perdre de temps dans l'approbation du contrat et de constituer rapidement le dossier (4 pages à compléter et à envoyer par mail à la Région pour instruction en vue de sa décision), et ce afin de pouvoir négocier davantage au niveau du bonus tourisme (10 % en plus de subventions pour les stations classées de Morzine et des Gets) et de pouvoir bénéficier rapidement de l'argent pour lancer les actions.

Astrid BAUD-ROCHE souligne que l'enveloppe consacrée au CAR (427 000 euros pour la CCHC sur 3 ans) devra être consommée dans les 3 ans car la région n'a selon elle pas vocation à thésauriser l'argent prélevé sur les impôts des contribuables. Concernant l'action relative à la création d'un nouveau terrain de football à Montriond, elle précise que si l'accueil de clubs professionnels se développe, il est possible qu'une ligne soit ouverte à l'avenir.

Stéphane PUGIN-BRON précise que les nouveaux contrats de la région se déclinent en 3 types :

- le Contrat Ambition Région axé sur des actions intercommunales ou communales mais d'intérêt intercommunal,
- le Plan Bourg-centre qui, sur notre territoire, concerne uniquement la commune de Morzine,
- le Plan Ruralité qui concerne les 14 autres communes de la CCHC.

Pour ce qui est du Plan Ruralité, Astrid BAUD-ROCHE souligne qu'elle est contre le saupoudrage. Elle rappelle que l'objectif de la Région est d'accélérer les projets, d'où les pourcentages importants de financement prévus dans le CAR.

Jacqueline GARIN se dit tout à fait favorable à la réalisation des actions prévus dans le CAR, même si ces actions ne concernent que les plus grosses communes de la CCHC. En revanche, elle considère qu'il faudra bien penser à toutes les communes et estime que chaque commune devra s'y retrouver.

Jacqueline GARIN se demande si, pour le Plan Ruralité, il est nécessaire d'envoyer les dossiers de 4 feuilles pour chaque action envisagée. Astrid BAUD-ROCHE souligne que ce ne sera pas nécessaire, elle demandera les dossiers complétés uniquement pour les actions qui seront pressenties pour un financement.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **approuve la mise en place d'un Contrat Ambition Région entre la Région Auvergne Rhône-Alpes et la Communauté de Communes du Haut-Chablais pour un montant de 427 000 €,**
- **sollicite un bonus au taux maximal de 10 % pour les deux actions réalisées sur Morzine-Avoriaz, commune classée tourisme, pour un montant de 13 700 €,**
- **autorise la Présidente à signer le Contrat Ambition Région avec la Région et tout acte y afférent.**

4- ZAE : présentation de la problématique de la signalétique

Yann DELERCE (Chablais Léman Développement) vient présenter aux membres du Conseil Communautaire la problématique de la signalétique des ZAE.

Objectifs

- Création d'une signalétique homogène pour les Zones d'Activités Économiques du territoire :
- en accord avec la prise de compétence de la CCHC sur toutes les ZAE en partenariat avec les communes concernées,
- pour faciliter le quotidien des utilisateurs de la ZAE (entrepreneurs, salariés, clients fournisseurs...),
- pour avoir un aménagement paysager et architectural qualitatif,
- tout en respectant la charte graphique de la CCHC pour renforcer la visibilité de son action.

Cette action permettra également de renforcer le dialogue avec les entreprises du territoire et d'améliorer la qualité des ZAE.

Contenu

- Mise en place d'un à deux panneaux indiquant l'entrée de la ZAE.



- Éventuellement, rajout d'un plan de la ZAE, préférentiellement adossé à un panneau d'entrée :



- Création d'un plan en version numérique à mettre en ligne sur le site de la CCHC et à envoyer aux entreprises concernées.

ZAE concernées

ZAE	COMMUNE	ÉCHEANCE
MOULIN DESSAILLY	LULLIN	A intégrer à l'extension de la ZAE
RICHEBOURG	LE BIOT	A intégrer à l'extension de la ZAE
LE VERNAY-BRON	SAINT-JEAN D'AULPS	A intégrer après travaux de la ZAE
	ESSERT ROMAND	A intégrer à la création de la ZAE
LES PLAGNETTES	MORZINE - MONTRIOND	Immédiat
LA VIGNETTE	LE BIOT	Immédiat
LES LANCHES	LES GETS	Immédiat
LE PRE	MONTRIOND	Intérêt et délai ?
LE COUARD	MORZINE	Intérêt et délai ?

Scénarios et préconisations

	SCENARIO 1	SCENARIO 2
ENTREE DE ZAE	1 à 2 panneaux indiquant l'entrée de la ZAE	1 à 2 panneaux indiquant l'entrée de la ZAE
PLAN DE ZAE	Création d'un plan numérique	Création d'un plan numérique + ajout d'un panneau avec un plan par ZAE.
Signalétique interne	-	-

Yann DELERCE, compte tenu de la surface très réduite des ZAE et de leur position étirée le long des routes, préconise plutôt le scénario n° 1. Il précise qu'une consultation devra être lancée afin de choisir un prestataire qui sera chargé de la conception graphique et de la réalisation des panneaux.

Jacqueline GARIN insiste sur la nécessité de mettre en place un règlement de zone afin d'encadrer leur aménagement en matière de signalétique. Yann DELERCE souligne qu'il faudra effectivement mettre en place ce type de règlement mais souligne qu'il ne pourra être imposé que pour les nouvelles zones car lorsque les terrains sont déjà vendus, alors les acheteurs ne pourront être contraints que par les règles du PLU.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de retenir le scénario n° 1.

Dénomination des ZAE

- Aujourd'hui : une dénomination issue des lieux-dits
- Évolution vers une harmonisation du nom des ZAE (notamment pour les futures ZAE) ?
- Exemples : ZAE du Roc d'Enfer, d'Avoriaz, des Portes du Soleil, I, II, III ou encore des Alpes...

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de conserver les lieux-dits dans la dénomination des ZAE.

5- Tourisme

5.1 Point sur le transfert de la compétence Tourisme

Stéphane PUGIN-BRON fait le point sur le transfert de la compétence Tourisme :

- 28 décembre 2016 : promulgation de la loi Montagne II qui laisse la possibilité aux communes classées (ou sur le point de l'être) de conserver la maîtrise et le financement de leurs OT,
- fin décembre 2016 : délibérations des communes de Morzine et des Gets pour prendre cette option,
- compétence tourisme au 1^{er} janvier 2017 :
 - OT d'Avoriaz : commune de Morzine
 - OT de Morzine : commune de Morzine
 - OT des Gets : commune des Gets
 - OT de la Vallée d'Aulps : CCHC qui financera l'OTVA ainsi que les cotisations de Montriond et de Saint Jean d'Aulps à l'Association des Portes du Soleil
 - OT des Alpes du Léman : CCHC / CC Vallée Verte / CC des 4 Rivières

5.2 Office de Tourisme de la Vallée d'Aulps

5.2.1 Approbation des statuts

Stéphane PUGIN-BRON fait part aux membres du Conseil Communautaire de la procédure à mettre en œuvre concernant l'Office de Tourisme de la Vallée d'Aulps :

- 6 septembre 2016 : création de l'EPIC de marque « OT de la Vallée d'Aulps » avec périmètre et forme juridique identiques à l'ancien EPIC,
- Objet : identique à l'ancien (accueil, promotion, commercialisation, centrale de disponibilité...),
- Comité de Direction : 21 membres (11 élus et 10 socioprofessionnels)
Répartition des élus : 3 pour Saint Jean d'Aulps, 2 pour Montriond, 1 pour Le Biot et 5 pour les 6 autres communes,
- Présidence : possibilité d'avoir un socioprofessionnel président
- Direction : sous statut public (contrat de 3 ans en cours pour Pierre GILLET).

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les statuts de l'Office de Tourisme de la Vallée d'Aulps.

5.2.2 Désignation des membres du Comité de Direction

Georges LAGRANGE souligne que les Maires sont déjà très occupés et regrette que la réglementation ne permette pas de désigner d'autres représentants qui seraient davantage disponibles et intéressés, sachant que le Comité de Direction de l'OTVA rencontre régulièrement des problèmes de quorum lors de ses réunions.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, désigne les membres du Comité de Direction de l'EPIC :

- **Saint Jean d'Aulps : Patrick COTTET-DUMOULIN, Catherine Sophie BOIRE-VARLET et Marie-Laure GREVAT,**
- **Montriond : Georges LAGRANGE et Sylvie THIOLLAY**
- **Le Biot : Henri-Victor TOURNIER**
- **autres communes : Jacqueline GARIN, Gilbert GALLAY, Jean-Claude MORAND, Christelle GAYDON et Sophie MUFFAT**

5.2.3 Versement du 1^{er} tiers de la subvention 2017

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du Conseil Communautaire que le budget 2017 de l'OTVA a été voté en novembre 2016. En l'absence de remarque de la part du SITHD dans le délai d'un mois, le budget a par conséquent été tacitement approuvé sur la base d'une participation 2017 de la CCHC pour un montant de 415 000 euros. Conformément aux statuts, il propose aux membres du Conseil Communautaire de verser à l'OTVA le 1er tiers de sa participation 2017, soit un montant de 138 333,33 euros.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, charge Madame la Présidente de verser cette participation.

5.2.4 Désignation des représentants de la CCHC aux Portes du Soleil

Stéphane PUGIN-BRON fait part aux membres du Conseil Communautaire, compte tenu du transfert de la compétence « promotion du tourisme », de la nécessité d'adhérer à l'association des Portes du Soleil en lieu et place des communes de Montriond et de Saint Jean d'Aulps et de désigner les représentants de la CCHC à cette association.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **décide d'adhérer à l'association des Portes du Soleil en lieu et place des communes de Montriond et de Saint Jean d'Aulps,**
- **désigne les représentants de la CCHC au conseil d'administration de l'association :**
 - **pour Montriond : Hervé DUMAS (titulaire) et Michel MUFFAT (suppléant),**
 - **pour Saint Jean d'Aulps : Patrick COTTET-DUMOULIN (titulaire) et William CHALENCON (suppléant).**

5.3 Office de Tourisme des Alpes du Léman

5.3.1 Approbation des statuts

Stéphane PUGIN-BRON fait part aux membres du Conseil Communautaire de la procédure à mettre en œuvre concernant l'Office de Tourisme des Alpes du Léman :

- **septembre 2016 : création de l'EPIC de marque « OT des Alpes du Léman » par la CCHC, la CCVV et la CRC avec une forme juridique identique à l'ancien EPIC et un périmètre élargi à Vailly,**
- **1^{er} janvier 2017 : mise en place du nouvel EPIC mais maintien de l'activité dans l'ancien EPIC jusqu'au 31 janvier,**
- **début janvier : approbation des statuts et désignation des membres du Comité de Direction par les 3 communautés de communes (CCHC, CCVV et CC4R),**
- **26 janvier 2017 : élection du Président et du budget du nouvel EPIC, désignation du directeur, création des régies...,**
- **1^{er} février 2017 : basculement du personnel et de l'activité sur le nouvel EPIC,**

- mi-février : délibération du SIAdL pour dissoudre l'ancien EPIC et transférer ses actifs au nouvel EPIC,
- avril / mai : dissolution de l'ancien EPIC

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les statuts de l'Office de Tourisme des Alpes du Léman.

5.3.2 Désignation des membres du Comité de Direction

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, désigne les membres du Comité de Direction de l'EPIC :

- **Bellevaux : Jean-Louis VUAGNOUX et Anne CORNIER-PASQUIER,**
- **Vailly : Romain GURLIAT,**
- **Reyvroz : Gérald LOMBARD,**
- **Lullin : Alain DEGENEVE**

5.3.3 Versement du 1^{er} tiers de la subvention 2017

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du Conseil Communautaire que le budget 2017 de l'OTAdL a été voté en novembre 2016. En l'absence de remarque de la part du SIAdL dans le délai d'un mois, le budget a par conséquent été tacitement approuvé sur la base d'une participation 2017 des communautés de communes membres du syndicat pour un montant de 328 960 euros, dont 180 928 euros pour la CCHC. Conformément aux statuts, il propose aux membres du Conseil Communautaire de verser à l'OTAdL le 1^{er} tiers de sa participation 2017, soit un montant de 60 309,33 euros.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, charge Madame la Présidente de verser cette participation.

6- Finances

6.1 Espaces valléens : approbation du plan d'actions global

Sandra LARDY rappelle aux membres du Conseil Communautaire le programme « Espace valléen Haut-Chablais 2016-2018 » dont les objectifs consistent à protéger et valoriser les ressources alpines pour un développement durable de notre territoire de montagne. Elle souligne que 9 axes de développement ont été définis avec 24 actions pour un montant global de 2 077 740,00 €.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **approuve le plan d'actions global du programme « espace valléen Haut-Chablais 2016-2018 »,**
- **approuve la maquette financière et le plan de financement de ce programme :**
 - **coût global : 2 077 740,00 €**
 - **POIA (FEDER) : 459 760,00 €**
 - **CIMA (FNADT) : 385 432,00 €**
 - **Région Auvergne Rhône-Alpes : 458 400,00 €**
 - **autofinancement CCHC : 774 148,00 €**

Sandra LARDY précise que la participation de la Région est actée, tout comme celle de l'État qui a donné un accord de principe. En revanche, concernant l'Europe, elle souligne que c'est devenu très compliqué et qu'il n'est désormais possible de ne déposer que 2 actions par an.

6.2 Réchauffement des lits froids : demande de financement pour 2017

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du Conseil Communautaire la mise en place d'un dispositif destiné à la rénovation et au réchauffement des lits froids dans les stations du Haut-Chablais. Il souligne que le coût estimatif de cette action est de 63 600,00 € TTC pour l'année 2017 et précise qu'il est éligible au financement de la CIMA (FNADT).

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve l'action qui lui est présentée, son coût estimatif de 63 000 euros TT et son plan de financement :

- **CIMA (FNADT) – 60 % 38 160,00 €**
- **autofinancement CCHC 25 440,00 €**

Madame la Présidente souhaiterait qu'un bilan de l'opération soit présenté lors d'une prochaine réunion du Conseil Communautaire.

6.3 Création de 3 nouveaux budgets annexes

Stéphane PUGIN-BRON fait part aux membres du Conseil Communautaire de la nécessité de créer 3 nouveaux budgets annexes en 2017 :

- un budget annexe « transports scolaires » : ce budget sera utilisé uniquement pour les dépenses prises en charge par le Département (les cartes d'abonnement et les transports refacturés aux communes restent au service transport dans le budget général),
- un budget annexe « ZAE du Vernay-Bron » assujetti à la TVA,
- un budget annexe « ZAE de Moulin Dessailly » assujetti à la TVA,

S'agissant de autres ZAE, elles n'ont pas à faire l'objet de budgets annexes spécifiques car elles ne nécessitent pas de comptabilité de stock (pas de terrain disponible). Elles feront néanmoins l'objet d'un nouveau service budgétaire « ZAE » au sein du budget principal.

6.4 Crèches : attribution des subventions pour 2017

Gérald LOMBARD propose aux membres du Conseil Communautaire de voter les subventions 2017 aux crèches selon les modalités suivantes :

Crèches	Subv. demandée 2016	Subv versées en 2016	Subv. demandée 2017	1 ^{er} acompte à verser en janvier
L'Outa	80 000 €	80 000 €	85 000 €	42 500 €
	Augmentation du budget (compensé par des réductions sur d'autres postes) liée aux nouvelles modalités de fabrication des repas. Prévoir l'invest. pour le passage en liaison froide à l'automne.			
Les Minots	53 000 €	50 100 €	82 000 €	49 200 €
	Augm. due à l'ouverture en intersaison (3,5 mois d'ouverture en +) et à des frais de personnel (régularisation des salaires pour le travail du dimanche). Prévoir 20 000 € sur 4 à 5 ans pour le nouveau matériel.			
Petits Gations	115 000 €	115 000 €	116 000 €	58 000 €
Les Bout'Chous	62 000 €	48 000 €	67 000 €	33 500 €
	Augmentation liée à certaines charges de personnel (rupture conventionnelle...)			
Ptits Mouzets	12 500 €	6 250 €	6 250 €	3 125 €
Total	322 500 €	299 350 €	356 250 €	198 325 €

Il précise que, comme chaque année, les montants proposés ne correspondent qu'à 50 % des montants demandés (60 % pour Les Minots) et qu'une nouvelle délibération devra être prise cet été afin de voter de nouvelles subventions complémentaires après communication par les associations de leurs comptes de résultat 2016.

Gérald LOMBARD, trésorier de l'association Les Bout'chou du Brevon, quitte la séance.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de verser les subventions 2017 sur la base des montants qui lui ont été proposés.

Jacqueline GARIN s'interroge sur le fait de savoir si l'OUTA et Les Minots tenaient ou non une comptabilité séparée entre la crèche et la halte-garderie. Gérald LOMBARD lui répond que c'est effectivement le cas.

6.5 Écoles de musique : attribution de subventions pour 2017

Stéphane PUGIN-BRON propose de voter les subventions 2017 selon les modalités suivantes :

- École de Musique de Morzine 13 750 €
- École de Musique des Gets 4 500 €
- École de Musique de la Vallée d'Aulps 20 700 €
- Ecole de Musique du Brevon 16 300 €

Il précise que les montants proposés ne correspondent qu'à 50 % des montants versés en 2016 et qu'une nouvelle délibération devra être prise cet été afin de voter de nouvelles subventions complémentaires après communication par les associations de leurs comptes de résultat 2016 et regroupement de ces associations actuelles en une association unique (l'École de Musique Intercommunal du Haut-Chablais).

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de verser les subventions 2017 sur la base des montants qui lui ont été proposés.

6.6 Fiscalité professionnelle unique : création de la CLECT

Stéphane PUGIN-BRON fait part aux membres du Conseil Communautaire de la nécessité de créer une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT). Il souligne que cette CLECT a un rôle unique : évaluer le montant des charges financières transférées à la CC en vu du calcul des attributions de compensation. Il précise qu'il n'y a pas de disposition particulière prévue dans le Code Général des Collectivités Territoriales, si ce n'est :

- l'obligation que chaque commune membre soit représentée,
- l'obligation d'être au minimum conseiller municipal (pas d'obligation d'être conseiller communautaire),

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **décide de créer une CLECT,**
- **décide que chaque commune sera représentée par un membre titulaire et un membre suppléant,**
- **décide de ne pas recourir au scrutin secret pour désigner ses membres,**
- **nomme les membres suivants :**

Commune	Membre titulaire	Membre suppléant
Morzine	Lucien RASTELLO	Michel RICHARD
Les Gets	Christophe MUTILLOD	Henri ANTHONIOZ
Bellevaux	Jean-Louis VUAGNOUX	Anne CORNIER-PASQUIER
Saint Jean d'Aulps	Patrick COTTET-DUMOULIN	Catherine Sophie BOIRE-VARLET
Montriond	Georges LAGRANGE	Sylvie THIOLLAY
Lullin	Alain DEGENEVE	José CRAYSTON
Vailly	Yannick TRABICHET	Laurent NAZAIRE
Le Biot	Henri-Victor TOURNIER	Franck VERNAY
La Côte d'Arbroz	Sophie MUFFAT	Gérard LE RAY
Seytroux	Jean-Claude MORAND	Sylvie BOYAT
Essert-Romand	Christelle GAYDON	Jean-François MUFFAT
Reyroz	Gérald LOMBARD	Andrée CORNIER
La Vernaz	Jacqueline GARIN	Laurent HAUTEVILLE
La Baume	Frédéric POLLIEU	Serge COFFY
La Forclaz	Gilbert GALLAY	Cyrille GALLAY

6.7 Budget principal : décision modificative n° 4

Pierre HANON fait part aux membres du Conseil Communautaire de la nécessité de voter une décision modificative pour le budget principal afin de permettre de passer des écritures d'amortissement complémentaires mises en évidences dans le rapport d'anomalies généré avant édition du compte de gestion 2016 :

- Dépenses de fonctionnement :
 - 6811/042 + 62 800,00 €
 - 023 - 39 600,00 €

- Recettes de fonctionnement :
 - 777/042 + 23 200,00 €
- Dépenses d'investissement :
 - 139148/040 + 23 200,00 €
- Recettes d'investissement :
 - 021 - 39 600,00 €
 - 2802/040 + 300,00 €
 - 28087/040 + 60 300,00 €
 - 281721/040 + 1 600,00 €
 - 28184/040 + 600,00 €

Il précise que cette DM n'a aucune incidence financière pour la CCHC dans la mesure où il ne s'agit que d'opérations d'ordre.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve cette décision modificative n° 4.

6.8 Coopérative de Terramont : convention tripartite avec le Département et la Région

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du Conseil Communautaire que la société coopérative agricole laitière de Terramont (Bellevaux), gérée par Mont et Terroirs depuis le 1er janvier 2016, est en train de créer un atelier de fabrication d'Abondance AOP (initialement en fabrication de Reblochon). Il précise que ce projet, d'un montant de 337 370,54 € (dont 19 800 € d'immobilier) est susceptible d'être financé à hauteur de 40 % :

- | | |
|-----------------------------------|-------------|
| • Europe (Feader) | 67 474,00 € |
| • Région Auvergne Rhône-Alpes | 26 989,60 € |
| • Conseil Savoie Mont-Blanc (APS) | 40 484,40 € |

Il souligne que la Région Auvergne Rhône-Alpes et le Département de la Haute-Savoie mènent actuellement une politique partenariale pour assurer la pérennité et le développement des exploitations agricoles (PDR 2014-2020). Il rappelle que l'accompagnement de l'immobilier d'entreprise est, depuis le 1^{er} janvier 2017, une compétence exclusive des EPCI (loi NOTRe) et que la Région et l'Assemblée des Pays de Savoie ne peuvent donc désormais intervenir sur l'immobilier d'entreprise que sous réserve :

- pour la Région : que l'EPCI concerné l'autorise à intervenir sur l'immobilier en complément de sa propre intervention,
- pour le Département : que l'EPCI concerné lui délègue la compétence d'octroi des aides en la matière.

Par conséquent, il propose aux membres du Conseil Communautaire de signer une convention tripartite entre la CCHC, la Région Auvergne Rhône-Alpes et le Conseil Savoie Mont-Blanc pour autoriser la Région et le Département à verser des aides, sachant que cette convention portera exclusivement sur ce projet.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer cette convention.

6.9 Nouveaux tarifs pour le Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du Conseil Communautaire de voter de nouveaux tarifs pour la boutique du Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps :

- | | |
|---|---------|
| • Verre à bière sérigraphié « Aulps » : | 5,50 € |
| • Coffret 3 bières « Aulps » 33cl + 1 verre sérigraphié : | 17,00 € |
| • Cartes postales Plonk et Replonk : | 1,50 € |
| • Autocollants Plonk et Replonk : | 2,00 € |

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les tarifs qui lui sont présentés.

7- Personnel

7.1 Santé : convention avec la MSP multisite de la vallée du Brevon

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du Conseil Communautaire de passer une nouvelle convention avec l'association du Pôle de Santé Pluriprofessionnel de la vallée du Brevon afin de prévoir les modalités de coordination de ce pôle par la CCHC pour la période du 1^{er} février 2017 au 30 juin 2017.

Parallèlement, il propose de créer un emploi non permanent de chargé de mission Santé, à temps non complet (7 heures par semaine), pour la période du 1^{er} février 2017 au 30 juin 2017, afin de pouvoir passer un nouveau (et dernier) contrat avec Martine STOCLIN.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de passer une nouvelle convention avec le PSP de la Vallée du Brevon et de créer le poste tel qu'il lui a été présenté.

7.2 Musées de Bellevaux : augmentation du temps de travail de Sylvie CARMANTRAND

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du Conseil Communautaire, au vu des résultats financiers 2016 des musées de Bellevaux et de l'accroissement de leur fréquentation, d'augmenter le temps de travail de Sylvie CARMANTRAND, médiatrice culturelle actuellement recrutée en CDI de droit public à hauteur de 17,50 heures par semaine.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de modifier le poste de médiatrice culturelle des musées de Bellevaux occupé par Mme Sylvie CARMANTRAND et d'augmenter son temps de travail hebdomadaire de 17,50 h à 21 h.

8- Projet de ZUPC

Stéphane PUGIN-BRON fait part aux membres du Conseil Communautaire de la réponse des services de la Préfecture concernant les modalités de création d'une Zone Unique de Prise en Charge (ZUPC) pour les taxis (*voir compte-rendu de la réunion du 6 décembre 2016*).

Contrairement à ce qui avait été annoncé par le Président de la Fédération des Taxis Indépendants de Haute-Savoie, c'est à chaque commune de délibérer sur l'instauration de la ZUPC (et non à la CCHC), la compétence en matière de délivrance d'autorisation de stationnement relevant exclusivement de chaque Maire. Il précise que cela rend très difficile l'instauration de cette ZUPC à l'échelle de la Haute-Savoie et qu'au 21/12/2016, aucune commune du département ne s'était encore positionnée. Il ajoute que l'on ne connaît pas la conséquence que pourrait avoir la création de cette ZUPC sur la circulation des VTC en stations (demande en cours au ministère).

Les prochaines réunions auront lieu le mardi 7 février 2017 à 18h30 à Seytroux et le mardi 14 mars 2017 à 18h30 à Lullin.

Le Biot, le 16 janvier 2017

La Présidente